

## Fiche d'activités

### LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Nom : .....

Classe : .....

#### Objectif Socle commun

**C6.1** – Connaître les institutions de la République.

**C5.4** – Manifester sa curiosité pour l'actualité.

**C7.2** – Être autonome dans son travail.

#### Que dit le droit ?

**Article 1.** La région coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements.

**Article 8.** La région définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle.

**Article 17.** Les routes classées dans le domaine public routier national [...], sont transférées dans le domaine public routier départemental.

**Article 49.** Le département définit et met en œuvre la politique d'action sociale [...]. Les prestations légales d'aide sociale sont à la charge du département.

Loi relative aux libertés et responsabilités locales, 13 août 2004.

## Questions

1. Complétez le tableau suivant pour présenter les différentes collectivités territoriales dans lesquelles vous vivez.

	Commune	Département	Région
Nom			
Logo (description, explication)			

2. Complétez le tableau suivant pour présenter les dernières élections qui ont eu lieu dans ces collectivités territoriales.

	Commune	Département	Région
Date de l'élection			
Nom de l'élu (nom de la liste ou nom de la personne) de votre territoire dans la collectivité			
Nom et parti de la personne qui dirige cette collectivité			

**3. Recherchez les budgets de chaque collectivité.**

.....

.....

.....

.....

.....

**4. Relevez les trois principales dépenses de chacune de ces collectivités**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**5. Montrez que les dépenses des collectivités sont prévues par la loi du 13 août 2004. (Doc. 1)**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Bilan :**

À partir des informations fournies par les documents et à partir de vos réponses aux questions, montrez que « Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon » (art. 72 de la Constitution de la V<sup>e</sup> République).

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....